



## RENFORCER L'EFFICACITÉ DES ACTIONS SUR LES CAPTAGES PRIORITAIRES EN EAU POTABLE DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Éléments clés pour la mise en œuvre  
d'une stratégie d'actions différenciées

---

**POUR ACCOMPAGNER ET RENFORCER L'EFFICACITÉ DES DÉMARCHES DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DES CAPTAGES PRIORITAIRES SUR LE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE,** l'agence de l'eau et les services de l'État ont mis au point une stratégie d'actions différenciées selon les contextes locaux, en ligne avec les priorités fixées par les Assises de l'eau. L'enjeu est de poursuivre les efforts engagés et de rendre les programmes d'actions plus efficaces (la bonne action au bon endroit), tout en s'assurant de leur adaptation aux territoires et en garantissant leur pérennisation dans le temps. Cette stratégie d'actions différenciées est désormais précisément décrite par un guide technique du SDAGE. Cette plaquette vous en livre les éléments clés.

## LA COLLECTIVITÉ, RESPONSABLE DE LA DÉMARCHÉ « CAPTAGES PRIORITAIRES »

Les collectivités concernées par un ou plusieurs captages prioritaires ont la responsabilité de mettre en œuvre une démarche de reconquête de la qualité des eaux brutes destinées à alimenter le captage. Cette démarche s'articule autour de 2 étapes clés :

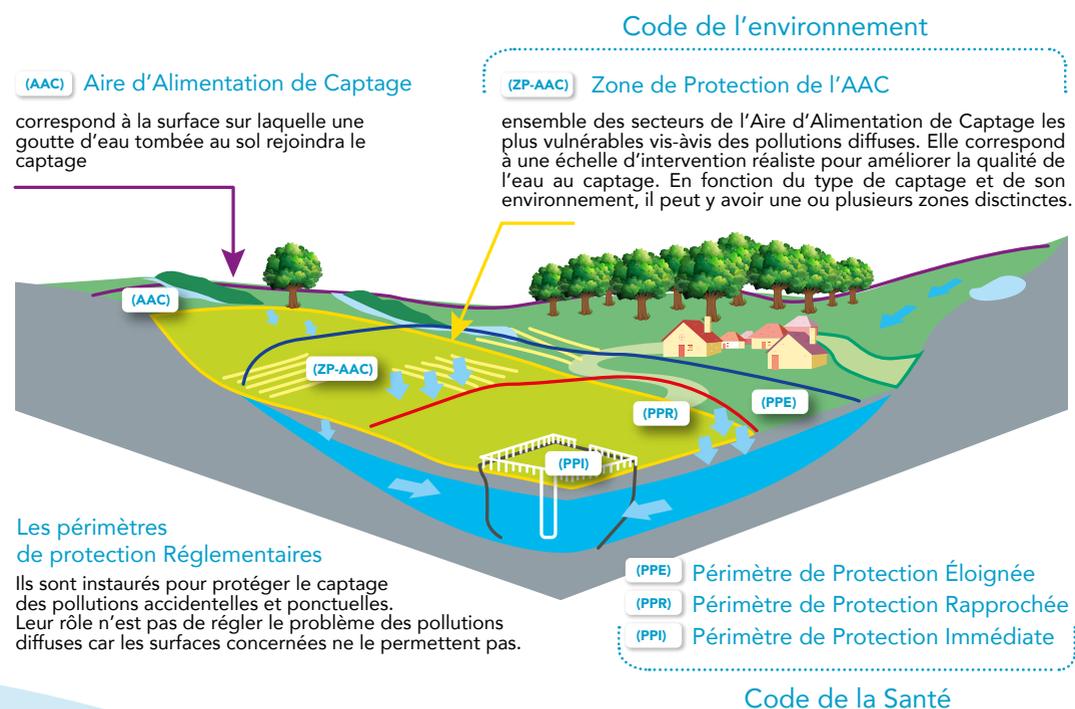
- La réalisation des **études préalables** (délimitation de l'aire d'alimentation de captage - AAC - et de la zone de protection de l'AAC après réalisation de diagnostics territoriaux ainsi que de la caractérisation du captage).
- La définition, la réalisation et l'évaluation du **plan d'actions**.

Le tout, **en régie** (animateur captage, hydrogéologue) ou **en prestation** (bureau d'études...) en lien avec les services de l'État (agence de l'eau, DRAAF, DREAL...).

## CAPTAGES PRIORITAIRES : OBLIGATION DE MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION AVANT FIN 2021

Les captages pour l'alimentation en eau potable dont la qualité est dégradée à cause de **pollutions diffuses agricoles (nitrates et/ou pesticides)** sont considérés comme prioritaires pour la mise en œuvre d'un **programme de restauration à l'échelle de l'aire d'alimentation de captage (AAC)**, obligatoire avant fin 2021, depuis l'instruction nationale du 5 février 2020. La **liste des captages prioritaires** de chaque grand bassin hydrographique est révisée tous les 6 ans dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Ainsi, **269 captages prioritaires** sont identifiés dans le SDAGE 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée.

## LES DIFFÉRENTS ZONAGES autour des captages prioritaires et leur articulation



## LE GUIDE «CAPTAGES» : UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR LE CHOIX DES MESURES ET DES OUTILS À DÉPLOYER DANS UN PLAN D'ACTIONS LOCAL en répondant aux questions suivantes :

- Quel est le maître d'ouvrage légitime pour le pilotage du projet global? Pour la mise en œuvre de chacune des mesures?

- Comment construire un plan d'actions adapté et efficace?
- Quelles sont les mesures pertinentes pour réduire l'impact des pressions de pollutions diffuses (nitrates, pesticides) dans la situation de mon captage?
- Quel est l'outil le plus adapté pour appliquer cette ou ces mesure(s)? Et pour pérenniser l'effet obtenu?
- Dans quel délai, l'effet de cette(ces) mesure(s) est-il attendu et pour quelle durée?

# LES ÉTAPES D'UNE DÉMARCHE « CAPTAGES PRIORITAIRES »

Identification de la PROBLÉMATIQUE



Identification des ACTEURS



ETUDES préalables



Définition du PLAN D' ACTIONS



MISE EN ŒUVRE et suivi du plan d'actions



Diagnostic initial de la qualité de l'eau prélevée au captage

Maître d'ouvrage impulse les orientations de la stratégie du projet



Comité de pilotage suit les opérations et valide les orientations

- Délimitation de l'AAC et de sa vulnérabilité intrinsèque
- Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP) : identification des sources de contamination et des pressions et détermination de la vulnérabilité du milieu
- Définition des zones pertinentes pour la mise en place des actions (= Zone de Protection pour les captages prioritaires ou ZP-AAC)
- Caractérisation du captage : typologie + orientations de gestion (stratégie d'actions différenciées)

- Définition des objectifs de qualité chiffrés pour la qualité de l'eau brute
- Définition des actions à mettre en place et des outils à mobiliser
- Définition des objectifs chiffrés de mise en œuvre des actions
- Définition de la durée du plan d'actions et des modalités de suivi
- Création ou consolidation du réseau de surveillance de la qualité de l'eau

Suivi annuel de la mise en œuvre des actions  
Indicateurs pression, état, réponse

SUIVI DU PROJET  
ÉVALUATION  
Bilan de mise en œuvre et d'efficacité (~ au moins tous les 3 ans)



PRÉCISIONS

RÉÉVALUATION

# LA STRATÉGIE D' ACTIONS DIFFÉRENCIÉES,

C'EST AGIR SELON LES CARACTÉRISTIQUES  
DU CAPTAGE POUR GAGNER EN EFFICACITÉ

## QUOI ?

Étape d'analyse et de définition d'un plan d'actions adapté au contexte local en **favorisant la mise en place de la bonne action au bon endroit.**

## POURQUOI ?

Pour restaurer de façon pérenne **la qualité de l'eau d'un captage prioritaire souterrain.**

## QUAND ?

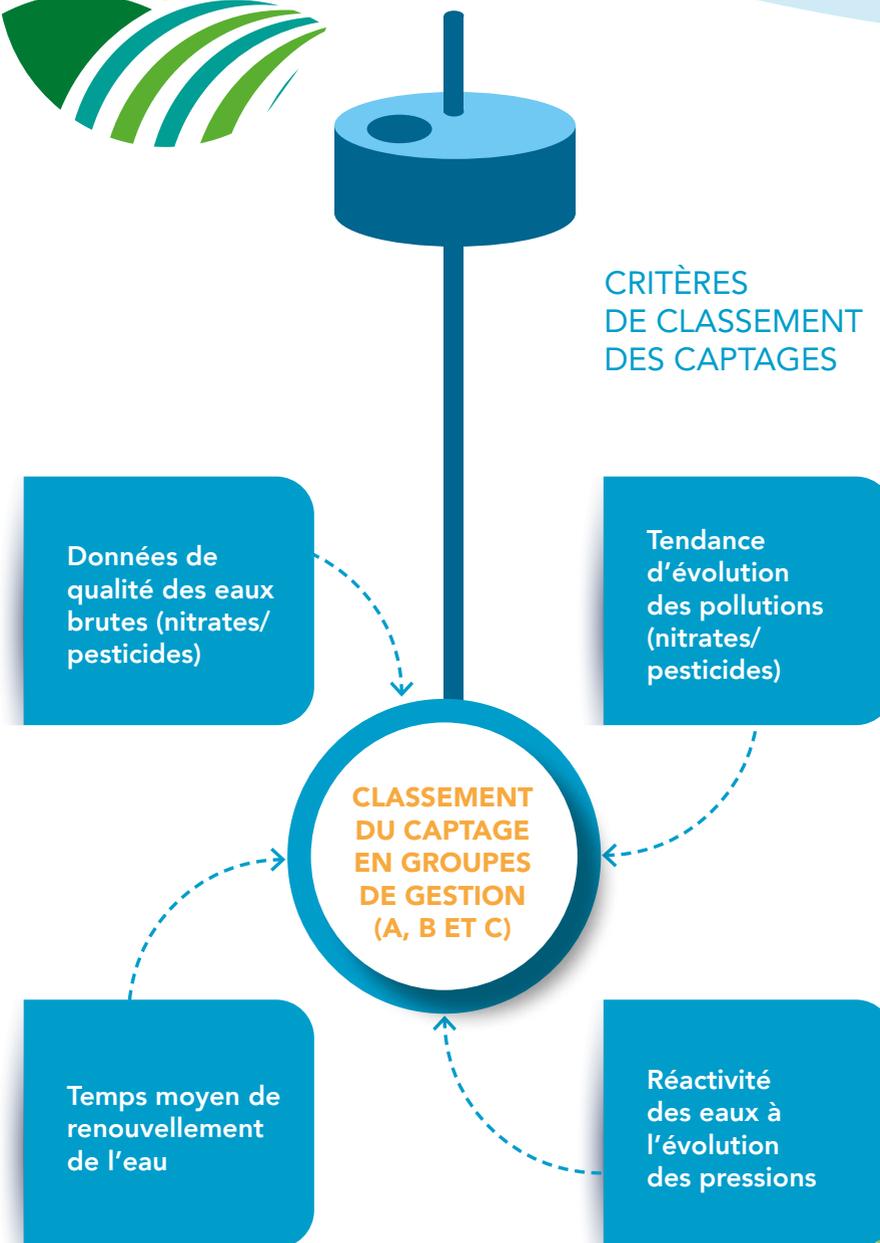
Préalablement au lancement du projet de plan d'actions ou lors de sa réorientation.

## COMMENT ?

Réalisation d'une **typologie** des captages prioritaires en fonction de leurs caractéristiques physiques pour connaître leur **groupe de gestion** (A, B ou C) et déterminer les **orientations de gestion** (actions concrètes à mettre en place).

Cette méthode a déjà été déployée et testée en 2018 et 2019 sur les 260 captages prioritaires en eau souterraine identifiés dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016 – 2021.

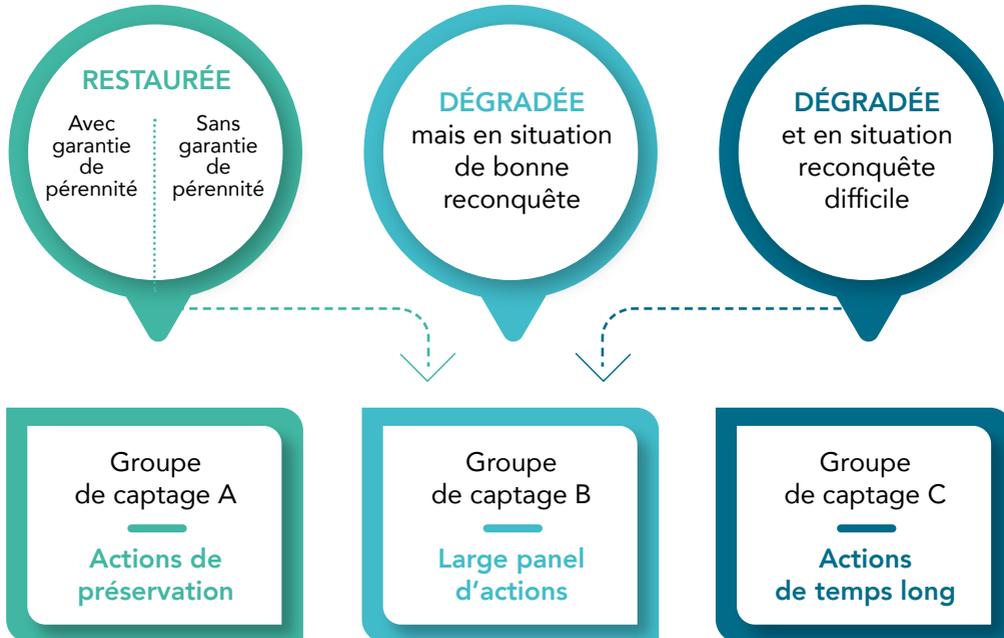
Elle a abouti à un classement en 3 groupes de captages, suite à une analyse multifactorielle.



# RÉSULTATS

## DU CLASSEMENT DES CAPTAGES PRIORITAIRES EN GROUPES DE GESTION

QUALITÉ DE L'EAU



GROUPES DE CAPTAGES

*Orientations valables à l'issue d'une période de transition*

ORIENTATIONS DE GESTION



# « GROUPE DE CAPTAGES A »

## ACTIONS DE PRESERVATION

Garantir le maintien de cette qualité par la collectivité maître d'ouvrage.

- Mettre en place un suivi qualité sur l'eau brute (1 à 2 prélèvements par an pour les paramètres concernés).
- Mettre en place un suivi des pratiques agricoles sur les zones les plus contributives.



RETOUR D'EXPIÉRIENCE



La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône réserve une part de son budget au financement de l'animation sur l'aire d'alimentation du captage prioritaire du Golley qui a une SAU de 1000 ha pour une quarantaine d'exploitants. Ainsi, la préservation de la ressource en eau est prise en compte dans le calcul du prix de l'eau. Ce dernier est calculé sur l'ensemble de la collectivité qui est maître d'ouvrage de trois captages dont un prioritaire en fonction des volumes produits et facturés. Selon les chiffres de 2019, le prix de la préservation de la ressource en eau coûte entre 1 et 4 cts/m<sup>3</sup> en fonction de deux scénarii étudiés: obtention de subventions de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ou non.

## « GROUPE DE CAPTAGES **B** »

### MISE EN PLACE D'UN LARGE PANEL D' ACTIONS

» Pour atteindre une restauration pérenne de la qualité de l'eau.

- Accompagner le changement de pratiques: mise en place d'actions de court terme, pouvant faire l'objet d'aides surfaciques: mesures agri-environnementales climatiques – MAEC, conversion à l'agriculture biologique ou des Paiements pour Services Environnementaux – PSE, investissement de matériel pour la substitution aux herbicides...
- Mettre en place des actions avec des effets à plus long terme: des démarches foncières, économiques ou liées à l'application de la réglementation ou des autres politiques publiques. (aménagement, économie ...)
- Nécessité d'une animation territoriale.



Depuis 2018, un éleveur ovin laisse pâturer entre les mois d'octobre et avril ses 480 brebis dans les vignes localisées sur les AAC des six captages prioritaires de l'Orb et du Libron, dans l'Hérault. Le berger itinérant, encouragé par les collectivités, les agriculteurs et l'EPTB Orb-Libron, établit son itinéraire avec les viticulteurs qui sont de plus en plus demandeurs de cette solution alternative aux herbicides. Quand les bourgeons apparaissent, les brebis pâturent la garrigue participant ainsi à l'ouverture des milieux et quand la saison devient trop sèche, le berger déplace son troupeau dans les Alpes de Haute Provence. Le troupeau de brebis est capable de désherber 1,5 ha chaque jour ..

RETOUR  
D'EXPÉRIENCE

## « GROUPE DE CAPTAGES **C** »

### MISE EN PLACE D' ACTIONS DE TEMPS LONG

» Pour atteindre une restauration pérenne de la qualité de l'eau.

- Actions pérennes et ambitieuses de temps long, comme le développement de filières à bas intrants (dont l'AB), la structuration de stratégies foncières ambitieuses ou par exemple le recours à des outils réglementaires plus ambitieux.
- Animation



RETOUR  
D'EXPÉRIENCE



Montpellier Méditerranée Métropole a monté un projet de développement de nouvelles Filières Agricoles à Bas Niveau d'intrants (FiBaNI) partant de trois constats: la nécessité de la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau de ses captages dont 3 prioritaires sur le territoire, l'ambition de développer et renforcer les filières alimentaires locales (inscrites dans le PAT) et l'urgence de faire face au changement climatique. La première phase, réalisée en 2019, a été la réalisation d'une étude d'opportunité de déploiement de filières bas niveau d'impact qui visait à identifier les cultures qui pourraient se développer sur le territoire: légumes secs, super fruits et fruits à coques, céréales variétés locales, etc. À court terme, la métropole ambitionne de soutenir ou créer des micro-filières ou des filières d'excellence notamment par l'accompagnement à l'investissement dans des outils de production collectifs avec le partenariat de la Région par exemple.



Pour accompagner les collectivités et renforcer l'efficacité de leur démarche de reconquête de la qualité de l'eau des captages prioritaires identifiés dans le schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée, l'agence de l'eau et les services de l'État proposent une nouvelle stratégie d'actions différenciées selon les contextes locaux, en ligne avec les priorités fixées par les Assises de l'eau.

Elle est détaillée dans un guide technique du Sdage, téléchargeable sur le site d'information sur l'eau du bassin

<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>

Cette plaquette synthétique vous en livre les éléments clés.



**PRÉFET**  
**COORDONNATEUR DE BASSIN**  
**RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*



**RÉPUBLIQUE**  
**FRANÇAISE**

*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*

